

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 mars 2019 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier
	Jeannot Marquis
	Julien Ouellet
	Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Johanne Thibault
	Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance 19h35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2019-39

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Embauche de Monsieur Martin Buron à 21\$/heure;
- 7) Modification du texte d'appel d'offres et du devis 1 000\$;
- 8) Achat d'une sonde de pH en continu 763.32\$ + 175\$ pour risque de gel et une heure pour la modification de la plomberie pour connecter l'analyseur;
- 9) Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant;
- 10) Mandat habilitant la firme-conseils pour présenter la demande au MELCC;
- 11) 16110-1/eau potable/suivi-documents manquants devis et demande de C.A.;
- 12) Liste des ventes pour non-paiements des taxes;
- 13) Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2019-01 intitulé « Règlement numéro 2019-01 sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-10 »;
- 14) Identifier où nous sommes rendus dans les projets qui nous motivent à « travailler ensemble » et clarifier ce qu'on attend de l'autre pour « mieux travailler ensemble » le conseil municipal et de la corporation de développement local;
- 15) Demande pour faire les photocopies pour le journal « L'Éveil » (0.01/photocopie);
- 16) Achat de lumières de rues « DEL » 5 000\$;
- 17) Offre de service pour préparer une étude de caractérisation du milieu écologique qui sera nécessaire pour compléter la demande de certificat d'autorisation-Le projet consiste à remplacer un tronçon d'égout et les conduites sanitaires;
- 18) Renouvellement entente 733;
- 19) Transfert de 5 188\$ fonds de roulement vers un surplus non affecté;
- 20) Prêt 46 169\$;

- 21) Transfert fonds de carrière sablière dans le projet PIRRL 9 000\$;
- 22) Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
- 23) Deux soumissions pour rénovation du bâtiment-(MADA);
- 24) Paiement de la remorque achetée en commun;
- 25) Période de questions;
- 26) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-40

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-41

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-deux milles trois cent soixante-quinze et quarante-quatre cents (42 375.44\$) et les salaires payés au montant de neuf mille neuf cent seize et trente-sept cents (9 916.37\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-onze et quatre-vingt-un cents (52 291.81\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2019-42

ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARTIN BURON À 21\$/HEURE

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis d'embaucher Monsieur Martin Buron au taux horaire de 21\$/heure et celui-ci est en probation pour trois mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-43

MODIFICATION DU TEXTE D'APPEL D'OFFRES ET DU DEVIS 1 000\$

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis d'autoriser le paiement de 1 000\$ pour la modification du texte d'appel d'offres et du devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-44

ACHAT D'UNE SONDE DE PH EN CONTINUE 763.32\$ + 175\$ POUR RISQUE DE GEL ET UNE HEURE POUR LA MODIFICATION DE LA PLOMBERIE POUR CONNECTER L'ANALYSEUR

Il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier de refuser l'achat de la sonde de PH en continu au montant de 763.32\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-44

MANDAT HABILITANT LA FIRME-CONSEILS POUR PRÉSENTER LA DEMANDE AU MELCC;

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis de mandater la firme-conseil Arpo Groupe-conseil pour soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande dans le cadre de la modification de l'usine d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-45

16110-1/EAU POTABLE/SUIVI-DOCUMENTS MANQUANTS DEVIS ET DEMANDE DE C.A.

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis que la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à :

- transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ainsi qu'aux normes technologiques contenues au *RQEP* ;
- à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-46

LISTE À TRANSMETTRE À LA MRC DE LA MATANIE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en mars 2019 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet, et résolu :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de La Matanie pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-47

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 SUR LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 »

Un avis de motion et présentation du projet est donné par Mme la conseillère Johanne Thibault du règlement numéro 2019-01 intitulé « Règlement numéro 2019-01 sur la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-10 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-48

**DEMANDE POUR FAIRE LES PHOTOCOPIES POUR LE JOURNAL « L'ÉVEIL »
(0.01/PHOTOCOPIE)**

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire des photocopies pour le journal « L'Éveil » 0.01/ photocopie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-49

ACHAT DE LUMIÈRES DE RUES « DEL » 5 000\$

Il est proposé par M le conseiller Julien Ouellet de procéder à l'achat de lumières « DEL » pour 5 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-50

OFFRE DE SERVICE POUR PRÉPARER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU MILIEU ÉCOLOGIQUE QUI SERA NÉCESSAIRE POUR COMPLÉTER LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION-LE PROJET CONSISTE À REMPLACER UN TRONÇON D'ÉGOUT ET LES CONDUITES SANITAIRES

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soit ACTIVA ENVIRONNEMENT au montant de 2 928\$ et ÉCOSPHÈRE au montant de 13 671\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier d'octroyer le contrat à ACTIVA ENVIRONNEMENT au montant de 2 928\$ il est bien important de bien identifier ces éléments :

- Pour la demande reliée à l'article 32, fournir les informations demandées au point 3,15 et remplir l'annexe 5.
- Pour la demande reliée à la LQE, fournir les informations demandées au point 5.2.
- Fournir les éléments mentionnés sur la soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-51

RENOUVELLEMENT 733

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis de renouveler l'entente 733.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-52

TRANSFERT DE 5 188\$ DU FONDS DE ROULEMENT VERS UN SURPLUS NON-AFFECTÉ

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis de transférer le 5 188\$ du fonds de roulement vers un surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-53

TRANSFERT FONDS DE CARRIÈRE SABLIERE DANS LE PROJET PIRRL 9 000\$

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault de transférer les fonds de carrière sablière dans le projet de réfection infrastructure du 7^e Rang Ouest 9 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-54

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de la Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

Il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de poursuivre la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE M. le maire Jean-Roland Lebrun, et Mme Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, une entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Matanie, entente substantiellement conforme à celle jointe en annexe;

QUE Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-55

DEUX SOUMISSIONS POUR RÉNOVATION DU BÂTIMENT-(MADA)

Il est proposé par Mme la conseillère d'autoriser M. le maire Jean-Roland Lebrun a demandé deux soumissions pour rénover le bâtiment municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-56

PAIEMENT DE LA REMORQUE ACHETÉ EN COMMUN

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier d'effectuer le paiement de la remorque acheté en commun au montant de 4 599\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2019-38

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère, Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 mars 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h14 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*